



COMMUNE DE HOHROD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 17 août 2018 -

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 20 h 24 '

| | | |
|----------------------|---|---|
| Présents : | 9 | Mr Bernard FLORENCE, Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, Mr Matthieu BONNET, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK, Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER, Mme Sophie POGGIO |
| Absents et excusés : | 1 | Mme Emilie BLAISE- |
| Absent : | 0 | |
| Procuration(s) | 1 | Madame Emilie BLAISE a donné procuration à Mme Francine DIERSTEIN-MULLER |

Madame Sophie POGGIO est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation compte rendu de la réunion du 25 mai 2018
2. Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : convention – point sur l'avancement des travaux
3. Affaires domaniales et urbanisme
4. Recours gracieux contre une délibération du Conseil Municipal
5. Communauté de Communes : Zone Bel Air de Metzeral
6. Finances communales : remboursements avances dépenses – participation acquisition vélo électrique
7. Communications diverses et divers

Avant de débiter la réunion du Conseil Municipal, Mr le Maire propose une visite du chantier de la grange, en présence de l'architecte.

Les travaux de gros œuvre étant pratiquement achevés, une première impression pourra ainsi être obtenue "sur le terrain"

Avant d'aborder l'ordre du jour, il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour (point 6 : "indemnité kilométrique pour utilisation de véhicule personnel "

Le Conseil Municipal donne son accord

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 mai 2018

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2018 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 25 mai 2018.

2. MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : **Convention -Point sur l'avancement des travaux**

2.1. CONVENTION

Mr le Maire donne le détail du projet de convention qui règlemente l'occupation des locaux communaux (de l'ancienne classe unique) entre la Commune et l'association "Hopla MAM" présidée par Mme Juliette KOCH. Il répond aux différentes questions soulevées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- Approuve le projet de convention d'occupation à titre précaire de locaux communaux relative à l'activité d'assistance maternelle tel qu'annexé à la présente délibération
- Fixe l'indemnité à verser par l'association comme suit :
 - L'indemnité annuelle est fixée à 1200.- €/an
 - Pour la période de lancement et d'installation de l'activité et compte-tenu de l'utilité sociale de ce service pour la commune de Hohrod, le loyer est minoré de septembre 2018 à août 2019. Il est fixé à 1.-€/mois, soit un loyer annuel de 12.-€ ; ce loyer sera acquitté à terme échu
- Charge Mr le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document y relatif

2.2. POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Mrs Charles FRITSCH et Matthieu BONNET, adjoints chargés du suivi du dossier donnent le détail des travaux réalisés :

- Fourniture et pose de cloisons de distribution, d'un doublage CF 1h00, de portes et blocs-portes, d'un châssis vitré bois
- Equipement sanitaire tisanerie, salle d'eau et WC, chauffe-eau sanitaire, distribution des conduites depuis le sous-sol
- Installation d'un sous compteur, d'une sonde de température, adjonction de protections TGBT, prises
- Travaux de menuiserie : plans de travail, aménagement de l'espace sanitaire pour le change des enfants, mise en conformité de l'espace repos, aménagement tisanerie

Mr le Maire rappelle que ces travaux bénéficient d'une subvention départementale de 4000.- € au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

- Une visite des services de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil Départementale est prévue le mardi 21 août afin de valider le projet et délivrer l'agrément
- L'inauguration de la structure aura lieu le samedi 25 août prochain
- L'ouverture de la MAM aura lieu le mercredi 29 août 2018

3. AFFAIRES DOMANIALES ET URBANISME

3.1. AFFAIRES DOMANIALES

3.1.1. CESSION DE TERRAIN :

Mr le Maire rappelle que la cession définitive d'une partie de la parcelle cadastrée sous Section 1 N° 303 était liée à la réalisation d'un mur de soutènement en enrochement granit maçonné dans le prolongement de celui existant

Après réalisation du mur de soutènement à la charge de Monsieur et Madame PAPETTI, l'arpentage a été effectué début juillet.

Il en résulte que la parcelle cédée à Monsieur et Madame PAPETTI, présente une surface de 89 m2 et est cadastrée sous Section 1 N° 416

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- donne son accord pour la cession de la parcelle cadastrée sous Section 1 N°416, d'une surface de 89 m2 aux conditions fixées par délibération du 02 février 2018 -point 4.2-
- charge Mr le Maire à signer tout document y relatif

3.1.2. CONSULTATION DE France DOMAINE :

Mr le Maire informe les Conseillers que dans le cadre du projet d'acquisition foncière à l'entrée du Chemin des Pâturages, suite à la réalisation d'un mur de soutènement, le service de France Domaine a été saisi pour avis en date du 22 mai 2018.

Un rendez-vous sur le terrain a été fixé au mardi 21 août prochain, en vue de l'évaluation.

3.2. URBANISME : DOSSIERS DP-CU-AT

DECLARATIONS PREALABLES

- 02 juin 2018 : Mr Maxime SAUMON demeurant Chemin des Prés à HOHROD : construction d'un abri de jardin sur la parcelle cadastrée sous Section 4 N° 149

Le dossier est en cours d'instruction par Colmar Agglomération - Avis favorable du Maire

- 12 juin 2018 : Mr Michel SCHMIDT demeurant 2A Route du Linge à HOHROD : réfection couverture toiture de la maison d'habitation sise 2 A Route du Linge sur les parcelles cadastrées sous Section 6 N° 227-233 - Avis favorable du Maire
- 14 juin 2018 : Mr Pascal BAERENZUNG demeurant 16, Rue Principale à HOHROD : remise en état d'une fenêtre de cave sur la bâtiment sis Chemin des Fontaines et cadastré sou section 1 N° 28- Avis favorable du Maire
- 13 juillet 2018 : Mr Pierre STOEHR demeurant 16 B Rue de Munster à GUNSBACH (68140) : Transformation fenêtre en porte -fenêtre - Mise en place de 2 châssis de toit – Ravalement façades – Réfection couverture – Remplacement menuiseries extérieures sur le bâtiment sis 19 Rue Principale à HOHROD et cadastré sous Section 1 N° 5 - Avis favorable du Maire

CERTIFICAT D'URBANISME

- 24 mai 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Jean BURDLOFF, notaire à INGERSHEIM (68040) et portant sur le terrain cadastré sous Section 1 N° 27 d'une surface de 290 m2 portant sur un terrain 2 Chemin des Fontaines à HOHROD

Le dossier a été instruit en mairie

- 24 mai 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Arnaud PREISSIG, notaire à BESANCON (25000) et portant sur le terrain cadastré sous Section 6 N° 184 d'une surface de 401 m2 portant sur un terrain sis 2 Chemin du Vorderberg à HOHROD

Le dossier a été instruit en mairie

- 03 juillet 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Danièle BINGLER notaire à MUNSTER (68140) et portant sur le terrain cadastré sous Section 7 N° 259/23 surface de 324 m2 portant sur un terrain sis 24, Route du Linge à HOHROD

Le dossier a été instruit en mairie

- 19 juillet 2018 : demande de CU d'information formulée par Maître Nathalie GEISMAR, notaire à COLMAR (68000) et portant sur le terrain cadastré sous Section 6 N° 242/153) d'une surface de 1402 m2 portant sur un terrain sis 7 Chemin du Vorderberg à HOHROD

Le dossier a été instruit en mairie

AUTORISATION DE TRAVAUX

- 2 juin 2018 : demande d'autorisation de travaux formulée par la Commune pour des travaux d'aménagement pour la Maison d'Assistants Maternelles au 12, Rue Principale à HOHROD

Le dossier a été adressé, pour avis :

- à la sous-commission Départementale d'Accessibilité des personnes handicapées qui a délivré un avis favorable avec prescription en date du 28 juin 2018
-
- au SDIS du Haut t Rhin qui a émis un avis favorable en date du 23 juillet 2018

4. RECOURS GRACIEUX CONTRE UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Marc HIEBEL du 25 juillet 2018 par lequel un recours gracieux contre la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2018 – point 7- (Plateforme collecte sélective emballages et verre) est formulé ainsi qu'une demande de transmission de copies de documents.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne pas donner suite. Un courrier sera adressé à Monsieur Marc HIEBEL dans le délai règlementaire de 2 mois à compter de la réception du courrier.

Une suite favorable est réservée à la demande de transmission des copies des documents permettant d'établir le coût de revient actuel de la parcelle 303. Cette transmission porte uniquement sur les documents qui revêtent un caractère administratif et qui entrent dans le champ d'application de la Loi du 17 juillet 1978 et sont, par conséquent, soumis à l'obligation de communication, -dans un délai de 1 mois à compter de la réception du courrier.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES : ZONE BEL AIR DE METZERAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 5211-5 du CGCT les conseils municipaux des communes membres doivent statuer à la majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens attachés à une compétence. Aussi, le conseil municipal doit valider les conditions d'acquisition du stock de foncier disponible au niveau de la zone Bel Air.

La CCVM achèterait le stock disponible à la vente à la valeur vénale du stock, soit :

| | |
|---|-------------------|
| Dépenses réalisées par Metzeral au 31/03/2018 en € | 901 784,63 |
| Subvention de la région | - 190 777,00 |
| terrains vendus par la commune au prix de revient | -319 773,59 |
| valeur du Stock à reprendre par la CCVM | 391 234,04 |

Le stock, d'une contenance totale de 5874.30 m² correspond aux lots suivants :

**Section AL Parcelle 89 selon plans enregistrés au
centre des impôts fonciers de Colmar le
27.03.2018**

| N° LOT | Surface totale du lot en m ² |
|--------------|---|
| 1 | 192,2 |
| 2 | 343,9 |
| 3 | 900,5 |
| 4 | 533,6 |
| 5 | 70 |
| 9 | 79,5 |
| 10 | 68,4 |
| 11 | 17,1 |
| 12 | 832,7 |
| 13 | 267,5 |
| 14 | 367,6 |
| 16 | 416,3 |
| Total | 4089,3 |

| N° Parcelle et section | Superficie de la parcelle en M ² |
|------------------------|---|
| AL 72/9 | 437 |
| AL 78/9 | 1231 |
| AL 81/11 | 117 |
| Total | 1785 |

Vu l'avis des Domaines

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 actant l'acquisition et la valeur du stock disponible à la vente sur la zone Bel Air

Vu la délibération du Conseil Municipal de Metzeral du 13 juin 2018 actant le principe de cession à la CCVM à la valeur vénale du stock disponible à la vente sur la zone Bel air

Il est proposé au Conseil Municipal

DE VALIDER le principe de l'acquisition par la CCVM à la valeur vénale du stock de terrains disponibles sur la zone Bel Air, soit 391 234.04 € pour une contenance totale de 5874.30 m²

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **DE VALIDER** le principe de l'acquisition par la CCVM à la valeur vénale du stock de terrains disponibles sur la zone Bel Air, soit 391 234.04 € pour une contenance totale de 5874.30 m²
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles

6. FINANCES COMMUNALES :

Remboursements Avances Dépenses – Participation Acquisition Vélo Electrique – Remboursement de frais pour utilisation de véhicule personnel

6.1. REMBOURSEMENT AVANCE DEPENSES

6.1.1. DEPENSES REALISEES POUR LE COMPTE DE L'ECOLE

Mr le Maire présente 2 justificatifs de dépenses et de paiement, remis début juillet par Mr Guillaume BUECHER, directeur d'école, relatifs à des dépenses de fournitures scolaires réalisées au cours de l'année scolaire 2017-2018 à savoir le 14 10 2017 pour un montant de 19.50 € et de 58.19 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour le remboursement de la somme de 77.69 € à Monsieur Guillaume BUECHER au titre des paiements effectués

6.1.2. DEPENSES REALISEES POUR LE SECRETARIAT

Mr le Maire présente le justificatif pour l'acquisition d'un téléphone portable dédié au service technique, dont le paiement, d'un montant de 71.88 € a été effectué par carte bancaire par Madame Sabine ILTIS, secrétaire de mairie en date du 23 juillet 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour le remboursement de la somme de 71.88 € à Madame Sabine ILTIS au titre du paiement effectué

6.1.3. DEPENSES REALISEES POUR LA MAM

Mr le Maire présente le justificatif pour l'acquisition de matériel dédié à la MAM, dont le paiement, d'un montant de 144.16 € a été effectué par carte bancaire par Madame Francine DIERSTEIN-MULLER, en date du 16 aout 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour le remboursement de la somme de 144.16 € à Madame Francine DIERSTEIN-MULLER au titre du paiement effectué

6.2. PARTICIPATION ACQUISITION VELO ELECTRIQUE :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la participation – ou non- de la Commune à l'acquisition d'un vélo électrique par les particuliers habitant la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas verser de participation financière pour l'acquisition d'un vélo électrique par les particuliers habitant la Commune de HOHROD

6.3. INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR UTILISATION DE VEHICULE PERSONNEL

Mr le Maire informe les Conseillers que Madame Mireille FRESSIER a donné une suite favorable à la proposition d'effectuer le transport des élèves qui fréquentent l'école communale de SOULTZEREN avec son véhicule personnel à raison de 2 trajets par jour, matin et après-midi.

Mr le Maire propose ainsi de payer à Madame Mireille FRESSIER l'indemnité kilométrique versée aux fonctionnaires utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service. Les taux appliqués varient en fonction du véhicule utilisé puissance et de la distance annuelle parcourue.

Dans le cas présent il s'agit d'un véhicule de 5 CV pour une distance annuelle inférieure à 2000km/an. Le barème actuel pour cette catégorie est de 0.25 euros/km et couvre : la dépréciation du véhicule (amortissement) les dépenses courantes d'entretien et de réparation, les frais de transport, les taxes et primes d'assurance.

Suite à cette nouvelle mission, la fiche de poste concernant cet agent sera mise à jour.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité : décide :

- d'attribuer à Madame Mireille FRESSIER l'indemnité kilométrique pour utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service
- de retenir une distance de 16 km par jour de classe à raison de 36 semaines scolaires de 4 jours
- d'appliquer chaque année le barème en vigueur pour un véhicule de 5 CV pour une distance inférieure à 2000 km/an (soit 0.25 euros en 2018)
- de verser cette indemnité chaque mois en fonction du nombre de semaines complètes de classe

7. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS

● Madame Francine DIERSTEIN-MULLER informe que l'effectif des membres du CMJ est en baisse, en effet les jeunes qui composaient le CMJ fréquentent le collège ou le lycée et ne souhaitent plus, faute de temps, s'y investir.

Il est ainsi proposé d'effectuer un sondage auprès des jeunes de 6 à 11 ans pour renouveler la composition.

● la réunion pour la rédaction de la prochaine Feuille de Houx est fixée au 28 août 2018.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 22 H 45 '

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 17 août 2018

Ordre du Jour :

1. Approbation compte rendu de la réunion du 25 mai 2018
2. Maison d'Assistantes Maternelles : convention – point sur l'avancement des travaux
3. Affaires domaniales et urbanisme
4. Recours gracieux contre une délibération du Conseil Municipal
5. Communauté de Communes : Zone Bel Air de Metzeral
6. Finances communales : remboursements avances dépenses – participation acquisition vélo électrique – indemnité kilométrique pour utilisation de véhicule personnel
7. Communications diverses et divers

| Prénom et Nom | Qualité | Signature | Procuration |
|------------------------------|---------------------------|---|-------------|
| Bernard FLORENCE | Maire | | |
| Charles FRITSCH | 1 ^{er} Adjoint | | |
| Francine DIERSTEIN-MULLER | 2 ^{ème} Adjoint | | |
| Matthieu BONNET | 3 ^{ème} Adjoint | | |
| Emilie BLAISE | Conseillère Municipale | Procuration à Mme Francine DIERSTEIN- MULLER | |

| | | | |
|-------------------|---------------------------|--|--|
| Michel DEYBACH | Conseiller Municipal | | |
| Dominique ECK | Conseiller Municipal | | |
| Willy FRITSCH | Conseiller Municipal | | |
| Pierre OTTER | Conseiller Municipal | | |
| Sophie POGGIO | Conseillère Municipale | | |

COMMUNE DE HOHROD

PV CM DU 17/08/2018